



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
Ressources humaines
Tableau des effectifs
du Syndicat mixte

DATE DE LA
CONVOCAION
13 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE
13 mars 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 47
Votants : 47
+ 19 pouvoirs

Acte rendu exécutoire
le
après dépôt en Préfecture
et publication ou
notification
le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis au foyer rural de Dienville (10500) sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec les pouvoirs de Mme Gaëlle DUPRE et de M. Philippe BORDE
M. Pascal ERRE avec le pouvoir de M. Jordan GUITTON
M. Maxence MEUNIER avec le pouvoir de Mme Isabelle HELIOT COURONNE
M. Ghislain WYSOCINSKI

Conseillers départementaux

M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALIER
M. Philippe DALLEMAGNE avec le pouvoir de Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Sybille BERTAIL-FASSAERT
M. Olivier JACQUINET avec le pouvoir de M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE avec le pouvoir de M. Bernard ROBLET
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire avec les pouvoirs de M. Bruno DEZOBRY et de Mme Chantal MALARMEY
Brienne-la-Vieille – M. Christian BONFILS, Maire, titulaire
Chauffour-lès-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire
Dosches – M. Benoit VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – M. Jean-Christophe LEFEVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Jessains – Mme Line DECANter, titulaire
Juvanzé – Mme Maryline BEAUDEUX, suppléante
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Lassicourt – Mme Angélique LACOUR, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire, titulaire avec les pouvoirs de Mme Sandrine SZYMCZAK et de Mme Sophie BOUDOT
Mathaux – M. Jean-Pierre DESSEIN, titulaire

Mesnil-Saint-Père – M. Pascal HENRI, Maire, titulaire
 Molins-sur-Aube – M. Gilles JACQUARD, Maire, titulaire
 Montiéramey – M. Michel DRIAT, suppléant
 Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
 Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
 Perthes les Brienne – M. Fabrice DETHON, titulaire
 Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Jean-Michel LANCELOT et de M. Jean-Pierre NICOLAS
 Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
 Précy-Saint-Martin – M. Richard VEIBERT, titulaire
 Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
 Rosnay L'Hôpital – M. Jean-Philippe MIGNOT, titulaire
 Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Christophe DUXIN et de Mme Virginie VANHOORNE
 Thennelières – M. Julian DEON, titulaire
 Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
 Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire
 Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Mickaël GUERARD et de Mme Magali ROSSITTO

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrick DYON.

2/3 – Tableaux des effectifs du Syndicat mixte

- * Budget principal
- * Budgets annexes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, sur proposition de la Présidente, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services (emplois existants et emplois à venir).

BUDGET PRINCIPAL					
	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Titulaire	Contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	2	0	0	0
Attaché	A	7	4	2	2
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	1	0
Rédacteur	B	3	2	1	1
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	2	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	2	1	1	0
Adjoint administratif territorial	C	3	3	2	1
TOTAL		20	11	7	4

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Titulaire	Contractuel
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	3	2	2	0
Ingénieur territorial	A	11	11	1	10
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	1
Technicien territorial	B	2	1	0	1
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	B	1	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	3	3	1	2
TOTAL		21	18	4	14

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Titulaire	Contractuel
FILIERE CULTURELLE					
Conservateur en chef territorial du patrimoine	A	1	0	0	0
TOTAL		1	0	0	0

TOTAL EFFECTIF BUDGET PRINCIPAL		42	29	11	18
--	--	-----------	-----------	-----------	-----------

BUDGET ESPACE FAUNE					
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Titulaire	Contractuel
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	3	2	1	1
TOTAL		3	2	1	1

BUDGET INFORMATION ET PROMOTION TOURISTIQUE					
GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Titulaire	Contractuel
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint administratif territorial	C	1	0	0	0
TOTAL		1	0	0	0

TOTAL DES EFFECTIFS		46	31	12	19
----------------------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------

* Les saisonniers ne sont pas comptabilisés

Le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- approuver le tableau des effectifs du Syndicat mixte du PNRFO comme indiqué dans le rapport,
- préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs du Syndicat mixte du PNRFO sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,
- préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice 2023,
- autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.04.06 15:05:36 +0200
Ref:20230330_111000_1-1-O
Signature numérique
le Président